

Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



26048834

Déposé / Reçu le

03 AVR. 2026

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : **0502 785 246**

Nom

(en entier) : **CASINOS AUSTRIA INTERNATIONAL BELGIUM**

(en abrégé) :

Forme légale : **SOCIETE ANONYME**Adresse complète du siège : **RUE GRETRY 16-20, 1000 BRUXELLES**

**Objet de l'acte : DELEGATION DE POUVOIRS DE GESTION JOURNALIERE - DEMISSION ET
NOMINATION DE MEMBRES DU CONSEIL DE DIRECTION**

Extraits du procès-verbal de la réunion du conseil de surveillance du 10 mars 2026

Le conseil de surveillance prend acte de la démission de Maxor AB, représentée par Per Jaldung en tant que membre du conseil de direction de la Société, avec effet au 31 décembre 2025.

Le conseil de surveillance prend également acte de la démission de Michelle Lee Cummins en tant que membre du conseil de direction de la Société, avec effet au 2 février 2026.

Le conseil de surveillance décide, conformément à l'article 7:107, troisième alinéa du Code des sociétés et des associations et à l'article 8.3 des statuts de la Société, de désigner:

• Siham Makrache en tant que membre du conseil de direction, laquelle fait élection de domicile au siège de la Société;

Son mandat prend effet immédiatement après la prise d'effet de la démission de Maxor AB visée au point 1 (i.e. le 1 janvier 2026), pour une durée indéterminée et sera exercé à titre gratuit.

• Laura Jean Burchardt en tant que membre du conseil de direction, laquelle fait élection de domicile au siège de la Société;

Son mandat prend effet immédiatement après la prise d'effet de la démission de Michelle Lee Cummins visée au point 1 (i.e. le 3 février 2026), pour une durée indéterminée et sera exercé à titre gratuit.

Les membres du conseil de surveillance décident de conférer une procuration spéciale à tout avocat du cabinet Fieldfisher (Belgium) LLP, situé à 1040 Etterbeek, Boulevard Louis Schmidt 29, ainsi qu'à Corpoconsult, une société à responsabilité limitée dont le siège est établi Avenue Louise 200 à 1050 Ixelles et représentée par Monsieur David RICHELLE, chacun agissant seul et avec pouvoir de substitution afin de procéder aux formalités nécessaires à la mise en œuvre des présentes résolutions, en ce compris le pouvoir de signer et de déposer la demande de modification de l'inscription de la Société auprès des services de la Banque-Carrefour des Entreprises, de déposer tout document au greffe compétent et de procéder aux formalités nécessaires à la publication des décisions de la Société aux Annexes du Moniteur belge. A ces fins, le mandataire pourra au nom de la Société, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/04/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Extraits des résolutions écrites et unanimes du conseil de direction du 10 mars 2026

Le conseil de direction décide, conformément à l'article 10.3 des statuts de la Société, de déléguer la gestion journalière de la Société à Pierre Stuyck SRL, représenté par M Pierre Stuyck, lequel portera le titre de membre du conseil de direction-délégué.

Les membres du conseil de direction décident de conférer une procuration spéciale à tout avocat du cabinet Fieldfisher (Belgium) LLP, situé à 1040 Etterbeek, Boulevard Louis Schmidt 29, ainsi qu'à Corpoconsult, une société à responsabilité limitée dont le siège est établi Avenue Louise 200 à 1050 Ixelles et représentée par Monsieur David RICHELLE, chacun agissant seul et avec pouvoir de substitution afin de procéder aux formalités nécessaires à la mise en œuvre des présentes résolutions, en ce compris le pouvoir de signer et de déposer la demande de modification de l'inscription de la Société auprès des services de la Banque-Carrefour des Entreprises, de déposer tout document au greffe compétent et de procéder aux formalités nécessaires à la publication des décisions de la Société aux Annexes du Moniteur belge. A ces fins, le mandataire pourra au nom de la Société, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire.

David Richelle
c/o Corpoconsult Srl
Mandataire spécial